

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 25 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 JUIN 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN (jusqu'à 19 h 50) - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - M. Dr Philippe DUCHESNE (à partir de 19 h 05) - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Elisabeth BONJEAN (à partir de 19 h 50) - M. Serge BALAO - M. Dr Philippe DUCHESNE (jusqu'à 19 h 05) - M. Bertrand GAUFREYAU - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ (à partir de 19 h 50)
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
 M. Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR (jusqu'à 19 h 05)
 M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : DISPOSITIF "PASS PERMIS JEUNE"

En 2013, un nouveau dispositif a été mis en place, le « Pass Permis Jeune », afin de faciliter pour les jeunes, l'accès à la mobilité. Cette action consiste en une aide financière de la Ville de Dax, à hauteur de 50 % du montant de la formation théorique du permis de conduire.

En effet, le permis de conduire constitue aujourd'hui, un atout incontestable de mobilité pour l'accès à l'emploi ou la formation des jeunes ; son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 22 ans. Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles.

Il est proposé de renouveler ce dispositif en 2015. Il s'adressera à 20 jeunes, accompagnés par le Centre Social et Culturel Municipal, selon les modalités techniques et financières suivantes :

- Les jeunes de la Ville de Dax, âgés de 17 à 22 ans, souhaitant bénéficier de cette bourse au permis de conduire automobile, rempliront un dossier de candidature, dans lequel ils expliciteront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire.
- Ce dossier sera étudié par une commission technique, composée de 5 personnes, qui étudiera les candidatures. Un comité de suivi et de décision, composé d'élus et de techniciens de la Ville, validera la liste des bénéficiaires, ainsi que le montant de la bourse.

- La participation de la Ville pourra être, par attributaire, un pourcentage du coût global de la formation plafonnée à ce jour à 200 euros et attribuée selon les critères suivants :
- * financier : portant sur les revenus personnels du candidat et selon la situation familiale (le caractère non imposable sera privilégié),
- * insertion : prenant en considération le parcours du postulant, sa motivation réelle, l'appréciation de la situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du permis de conduire,
- * citoyen : tenant compte de l'engagement du candidat à s'investir dans une action ou une activité humanitaire ou sociale.

Une charte d'engagement est signée avec chaque bénéficiaire ainsi qu'une convention de partenariat avec les auto-écoles dacquoises partenaires. Ces documents sont joints en annexes avec les modalités pratiques de contractualisation.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget de la Ville, exercice 2015, du Centre Social et Culturel, article 6042. Une demande de subvention a été faite au titre de la politique de la ville.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS, celles de M.
Pascal DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE,
Mrs Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON et M.
Christophe BARDIN**

VALIDE la mise en oeuvre de ce projet et ses modalités de fonctionnement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les auto-écoles de Dax et tous les documents se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150625-6-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 29 Juin 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».